Nations Unies S/PV.4208 (Resumption 2)



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4208e séance

Mercredi 25 octobre 2000, à 10 h 30

New York

Président :	M. Andjaba	(Namibie)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Kassé
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Grainger
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Krokhmal

Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

00-70858 (F)

La séance est reprise à 10 h 45, le 25 octobre 2000.

Le Président (*parle en anglais*): L'orateur suivant est le représentant de l'Éthiopie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hussein (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de présider ce débat public important du Conseil de sécurité sur la question des femmes et la paix et la sécurité. Il est vrai que les questions qui concernent les femmes sont traitées dans d'autres instances, surtout en matière de développement et des droits de l'homme. Nous croyons que ce débat public du Conseil de sécurité, qui est le résultat d'une initiative prise sous votre présidence, nous permettra également d'avoir un échange de vues sur la situation des femmes en période de conflit armé, une question qui fait partie du mandat du Conseil de sécurité.

J'appuie entièrement l'idée avancée dans la déclaration d'ouverture du Secrétaire général. Je saisis également cette occasion pour me féliciter des déclarations de Mme Angela King et de Mme Noeleen Heyser, qui nous ont rappelé combien la route est encore longue dans le combat contre les périls auxquels les femmes sont confrontées en période de guerre et aussi dans les soi-disant périodes de paix, pendant lesquelles un grand nombre de crimes sont aussi commis. Ce ne sont pas uniquement les périodes de conflits que nous devons examiner.

Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et d'autres institutions des Nations Unies, telles que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), doivent être félicités pour le soutien direct qu'ils apportent aux femmes en période de conflit et pour le travail qu'ils font pour faire entendre les voix des femmes dans les instances de prise de décisions aux plans national, régional et international. En particulier, le rôle de l'UNIFEM dans l'organisation de la Conférence multipartite à Arusha et dans la présentation des recommandations des femmes burundaises en vue de l'accord de paix final souligne leur approche novateur et unique.

Plus précisément, l'Éthiopie croit qu'il y a longtemps qu'on aurait dû faire une évaluation de grande envergure de l'effet des conflits armés sur les femmes et sur leur rôle dans la consolidation de la paix. Nous espérons que le Conseil recommandera un tel suivi au cours du débat d'aujourd'hui. Nous avons pleine confiance dans la capacité de l'UNIFEM d'appuyer ce processus, en faisant appel aux fonds et programmes des Nations Unies et au travail important de la société civile.

Nous ne savons que trop bien où il y a des insuffisances quant au plein respect des droits des femmes sous tous leurs aspects. Donc, je ne répéterai pas ce que beaucoup ont dit hier de façon plus éloquente que moi. La plupart des États, y compris le mien, ont voté des lois sur l'égalité entre hommes et femmes. Mais, en regardant au sein des ces mêmes parlements et corps législatifs qui l'ont fait, on se rendra compte que l'égalité entre hommes et femmes fait défaut.

Récemment, les deuxièmes élections multipartites se sont tenues dans mon pays; 20 millions de personnes ont voté, dont la moitié étaient des femmes. Mais seulement 10 % des 540 parlementaires élus étaient des femmes en dépit du fait que, dans certains districts électoraux, les femmes comptent pour 80 % des électeurs. Les femmes ne constituaient que 1 % des représentants du Parlement précédent. Dans la branche exécutive, la situation est sensiblement meilleure, mais il reste encore beaucoup à accomplir. Il faudra que des efforts constants et résolus soient entrepris à la fois par les femmes elles-mêmes et par les hommes qui croient véritablement en la parité entre les sexes.

L'égalité ne viendra pas miraculeusement – il faudra lutter pour y arriver. L'Organisation des Nations Unies, au cours des années, et surtout sous la direction de M. Kofi Annan, a réalisé de grands progrès dans ce domaine. Dans certaines institutions, les femmes occupaient plus de 30 % des postes supérieurs, il y a quelques années. Dans deux au moins de ces institutions, elles en occupent maintenant la moitié. Ainsi, bien que beaucoup puisse et doive être fait, il est temps que nous, les États Membres, y compris le mien, suivions l'exemple montré par l'organisation mondiale. Le meilleur endroit peut-être où les États Membres pourraient commencer est dans cette salle. Peut-être que les pays des cinq membres permanents pourraient donner l'exemple en nommant des femmes comme représentantes. Certains risquent de dire qu'il y en aura trop, mais nous avons eu beaucoup trop d'hommes pendant cinquante années. Ainsi, cela ne ferait pas de mal de commencer par le prochain groupe de représentantes permanentes. Le reste d'entre nous suivra.

J'essaierai pour ma part d'avoir pour successeur une femme aussi tôt que possible.

Je dis cela parce que, sans un nombre suffisant et équitable de femmes à tous les niveaux de la société, et je répète à tous les niveaux, aucune des déclarations faites dans la salle de l'Assemblée générale ou ailleurs, aussi pleines de sagesse soient-elles, n'apportera la paix et la sécurité aux femmes en particulier et à l'humanité en général. Pour notre part, nous en Éthiopie, sommes engagés à mettre en oeuvre diligemment nos maigres acquis et à les consolider. Sur le plan mondial également, nous pouvons tous agir.

Dans l'esprit du Sommet du millénaire, parlons moins et agissons davantage, puisque nous affirmons savoir ce qu'il faut faire. Dans ce contexte, je partage entièrement les vues que l'Ambassadrice Penny Wensley de l'Australie a exprimées dans ses remarques de clôture hier soir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Éthiopie pour les paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Représentant du Malawi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Juwayeyi (Malawi) (*parle en anglais*) : Ceux qui ne siègent pas au Conseil de sécurité n'ont pas l'occasion de féliciter une délégation pour son accession à la présidence du Conseil. Je suis donc particulièrement heureux de vous féliciter ce matin, Monsieur le Président, et je vous suis reconnaissant d'avoir, au cours de votre présidence, pris l'initiative de tenir ce débat public sur les femmes, la paix et la sécurité.

Mon gouvernement attache une grande importance à la protection et à la sécurité des femmes et des fillettes, à la fois dans les situations de conflit et de paix. Les guerres et les conflits armés engendrent des souffrances indicibles et la misère pour les communautés et les nations car ils atteignent, par toutes sortes de moyens, des degrés de violence et de brutalité terribles et dévastateurs. Les guerres et les conflits actuels ne font guère de distinction entre les militaires et les civils, entre les adultes et les enfants. Actuellement, la plupart des guerres et des conflits ont lieu dans les pays en développement où la majeure partie de la population vit dans les zones rurales. Souvent, ils font rage à l'intérieur des pays sans traverser les frontières. Les femmes et les enfants représentent un nombre disproportionné de ces personnes touchées et donc souffrent le plus des sévices et de la brutalité.

Les conflits armés touchent les femmes et les fillettes de manière différente que les hommes et les garçons. Lors d'un conflit armé, les femmes et les fillettes sont non seulement tuées, amputées, enlevées et séparées de ceux qu'elles aiment, victimes de la famine, de la malnutrition et du déplacement forcé, elles sont aussi continuellement menacées de viol, de violence dans la famille, d'exploitation sexuelle et d'esclavage, de trafic, d'humiliation et de mutilations sexuelles. Le viol et la violence sexuelle, perpétrés par les forces armées, qu'elles soient gouvernementales ou qu'il s'agisse d'autres acteurs, notamment, dans certains cas, le personnel du maintien de la paix, sont des facteurs qui favorisent la propagation du VIH/sida et des autres maladies sexuellement transmissibles. Il n'est pas étonnant que la plupart des victimes du VIH/sida dans les pays en développement soient des femmes et des fillettes. Le VIH/sida fait que des millions d'enfants deviennent orphelins et, dans la majorité des cas, c'est aux gens âgés qu'il incombe de s'en occuper.

Toutes ces menaces néfastes et généralisées qui affectent les femmes et les fillettes ont des conséquences à long terme pour la paix durable, la sécurité et le développement. Ce qui est triste est que, dans la plupart des cas, les femmes ne comprennent même pas le pourquoi des guerres et des conflits armés du fait de leur sous-représentation ou de leur non-représentation à chaque étape du processus de décisions.

Mon gouvernement félicite et remercie le Secrétaire général, les organes et les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les institutions internationales et les pays donateurs pour tous les efforts qu'ils ont fournis en vue de protéger les femmes et les fillettes et d'assurer la paix et leur sécurité. Divers instruments juridiques internationaux, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et les Protocoles facultatifs y relatifs ont été adoptés par l'Assemblée générale. Les tribunaux pénaux internationaux ont été créés pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda et ont énormément contribué à mettre fin à l'impunité qui caractérisent les crimes contre les femmes et les fillettes. Les formes de violence sexuelle figurent maintenant comme crimes de guerre dans le Statut de la Cour pénale internationale. Outre les responsabilités qui lui incombe de fournir des secours

d'urgence, l'Organisation des Nations Unies s'est engagée de plus en plus dans des efforts de maintien, de rétablissement et de consolidation de la paix. Il est encourageant de noter que le Conseil de sécurité, même si cela lui a pris 50 ans pour le faire, reconnaît maintenant l'importance du rôle des femmes et de leur participation accrue dans la prévention et la résolution des conflits ainsi que dans l'édification de la paix.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire. Tant que les femmes seront exclues des mécanismes de décisions, aucune solution appropriée ne pourra être trouvée. Vous savez, Monsieur le Président, que les femmes continuent à être sous-représentées dans toutes les activités de maintien, de rétablissement et de consolidation de la paix, y compris au Département des opérations de maintien de la paix. Cela ne devrait plus continuer.

À long terme pourtant, le seul moyen de garantir véritablement la protection et la sécurité des femmes et des fillettes est de prévenir l'éruption des guerres et des conflits armés. Les principales causes de la majorité des récentes guerres et des conflits armés englobent la pauvreté et le manque de respect pour les droits de l'homme. C'est à ces maux qu'il faut d'abord s'attaquer. Ma délégation rappelle qu'à la clôture du Sommet du millénaire, les dirigeants du monde ont promis d'éliminer la pauvreté et de faire du droit au développement une réalité pour tous.

Cela signifie promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la prise de décisions. Cela signifie aussi impliquer les femmes dans toutes les questions et leur permettre une participation pleine et entière, notamment dans le maintien, le rétablissement et la consolidation de la paix, ainsi qu'à la table des négociations, depuis la base jusqu'aux niveaux de décision les plus élevés.

Ma délégation demande au Secrétaire général et au Conseil de sécurité d'inviter les États Membres à faire en sorte que la formation dans le domaine des droits de l'homme et du maintien, du rétablissement et de la consolidation de la paix inclue la totalité des protagonistes – civils, militaires, police, société civile, femmes, bien sûr, et personnel de maintien de la paix. Ceux qui commettent des crimes contre les femmes, y compris le personnel de maintien de la paix, doivent en répondre devant la justice.

Écoutons le cri que lancent les femmes pour obtenir le même droit que les hommes de faire connaître leurs idées dans les négociations de paix officielles. Et agissons maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Malawi des aimables paroles qu'il a adressées à ma délégation.

L'orateur suivant est le représentant du Guatemala. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance et remercier également le Secrétaire général, ainsi qu'Angela King et Noeleen Heyzer, des déclarations éclairantes qu'ils ont faites hier.

Le Guatemala ne pouvait pas ne pas participer à un débat sur les femmes, la paix et la sécurité. D'ailleurs, une importante personnalité du secteur non gouvernemental de mon pays, Mme Luz Méndez, est intervenue à la séance à huis clos d'avant-hier, dans laquelle le Conseil de sécurité a entendu plusieurs représentants des organisations non gouvernementales sur la question.

En fait, comme tous les membres du Conseil le savent, en décembre 1996, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et d'un groupe de pays amis, les deux parties qui s'affrontaient depuis 40 ans dans une lutte fratricide ont mis fin au conflit par la signature d'un ensemble d'accords de paix. Ceux-ci s'efforcent d'aborder les grands problèmes à l'origine du conflit, comme la pauvreté, la marginalisation, la discrimination et le manque de participation. Le sujet de la condition de la femme et de sa participation au développement économique et social du pays revient constamment dans ces accords, à la fois comme objectif et comme engagement.

En toile de fond, il convient de parler des énormes contraintes rencontrées par la femme guatémaltèque depuis des temps immémoriaux. La majorité de la population vit dans la pauvreté et les femmes, notamment celles qui sont chefs de famille, font partie des catégories les plus vulnérables. C'est là où le taux d'analphabétisme est le plus élevé, notamment chez les femmes autochtones des régions rurales. La femme a dû faire face à des obstacles particuliers - marginalisation, opportunités réduites, discrimination et violence, notamment. Cette situation a été encore aggravée par les conséquences du conflit armé interne, telles que les

morts, les disparitions, les déracinements et les privations de tout genre. De nombreuses familles ont été forcées d'abandonner leur foyer pour trouver refuge dans des pays voisins ou dans des zones du pays éloignées des zones de combat. Le nombre de femmes veuves ou devenues chefs de famille a augmenté considérablement.

De ce fait, nombre de femmes guatémaltèques se trouvaient, au moment de la signature des accords de paix, dans une situation de grave difficulté économique et de vulnérabilité sociale. Un vaste processus de conciliation, de réinsertion, de collaboration concertées était donc nécessaire, en même temps qu'une période pour refermer les profondes blessures physiques et morales provoquées par la guerre.

Au cours des quelque cinq années écoulées depuis la signature de l'Accord pour une paix ferme et durable, des progrès ont été réalisés, au nombre desquels on peut citer l'organisation du retour et de la réinstallation des populations déracinées, la réduction des effectifs militaires, ainsi que des progrès dans la réforme du système judiciaire, du système éducatif, et la création d'instances visant à faciliter l'accès à la terre. Par ailleurs, des instances ont été tout spécialement mises sur pied pour étudier et analyser la situation des femmes, et mettre au point des stratégies en vue d'améliorer cette situation. C'est le cas, par exemple, du Forum des femmes, et du tout nouveau Bureau pour la défense des femmes autochtones, spécialement créé à cet effet. Plus généralement, le Guatemala aujourd'hui est une société plus ouverte, plurielle et participative qu'elle ne l'était il y a cinq ans. En outre, on est beaucoup plus conscient qu'avant du besoin impératif de mettre fin aux situations d'injustice et d'inégalité, et d'apporter les profonds changements structurels requis, tant sur le plan économique que sur le plan social, pour parvenir à une paix durable.

Dans les faits, on a enregistré ces dernières années une augmentation progressive, dans de nombreux domaines, de la participation des femmes guatémaltèques. On observe ainsi une augmentation des participations féminines aux programmes de formation et aux activités communautaires. De même, les femmes accèdent désormais plus facilement aux postes de responsabilité et participent davantage aux processus électoraux, à la politique et au monde des affaires; beaucoup de femmes occupent maintenant des postes importants dans le pays.

En revanche, il reste encore beaucoup à faire et, comme l'a dit avant-hier Mme Méndez, plusieurs des engagements pris dans les Accords de paix ne sont pas mis en pratique avec la rapidité et l'à-propos prévus originellement. Il est évident, d'ailleurs, que nous sommes loin d'atteindre l'objectif proposé dans les Accords, à savoir promouvoir et faciliter la présence des femmes dans toutes les sphères d'activité, à tous les niveaux, et sans aucune discrimination d'aucune sorte. Peut-être n'avait-on pas prévu que la tâche serait aussi complexe, d'autant que face au nombre de difficultés rencontrées, le calendrier original de quatre ans s'est avéré insuffisant. C'est pourquoi la Commission de suivi de l'application des Accords de paix a récemment revu le calendrier de réalisation de ces engagements. Voilà pourquoi nous espérons aussi voir proroger le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala jusqu'en 2003.

En résumé, le Guatemala a une expérience importante à apporter à ce débat. Je souscris au plus haut point aux recommandations formulées avant-hier par Mme Méndez relativement aux leçons à tirer de cette expérience, qui pourraient s'avérer utiles pour les autres pays Membres de cette organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Guatemala des aimables paroles qu'il a adressées à ma délégation.

L'orateur suivant est le représentant des Émirats arabes unis. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Samhan (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens d'emblée à vous exprimer notre estime et notre gratitude pour les efforts que vous déployez afin de renforcer le rôle de la femme dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous félicitons également des déclarations de Mme King et Mme Heyzer, qui traduisent les préoccupations de la communauté internationale au sujet de la promotion de la femme en matière de paix, de sécurité et de développement durable.

Au cours des dernières décennies, dans de nombreux États, à l'Organisation des Nations Unies et auprès de ses agences spécialisées ainsi que dans les institutions régionales et internationales, la femme a accédé à des postes importants. Elle a même joué un rôle de premier ordre, égal à celui de l'homme, dans les domaines de la construction et du développement économique, social, culturel et humain. Elle a, en effet, fait

preuve d'un mérite et d'une compétence scientifique et technologique qui lui a permis de s'intégrer et de s'adapter aux événements et aux phénomènes de la société et du monde extérieur.

En dépit de toutes les conférences régionales et internationales qui ont été tenues au cours des deux dernières décennies pour traiter des problèmes et défis auxquels les femmes continuent d'être confrontées, et pour renforcer leur participation au niveau national, régional et international, le rôle de la femme dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales n'a pas encore atteint le niveau souhaité dans les relations internationales contemporaines. Cela est d'autant plus regrettable que des événements successifs ont montré la gravité de la situation des femmes qui souffrent de la discrimination raciale, de la violence, du viol, du nettoyage ethnique et religieux et du déplacement forcé, notamment dans les régions et les pays qui continuent de connaître des guerres, des conflits et des situations d'occupation. En outre, les déséquilibres qui existent dans les relations économiques et sociales internationales, entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les plus pauvres, ont aussi eu un effet négatif. Tous ces éléments ont conduit à une aggravation des phénomènes de la pauvreté, de l'analphabétisme, des maladies contagieuses et de la discrimination qui, à son tour, a aggravé les souffrances de la femme et de l'enfant.

Si cette situation de la femme persiste, notamment dans les régions qui continuent de ployer sous le joug de l'occupation et des guerres sur le continent africain, en Asie ou au Moyen-Orient, elle représentera un défi énorme pour la communauté internationale. Cela exige en premier lieu que le Conseil de sécurité assure le suivi de la mise en oeuvre des résolutions qu'il a adoptées au sujet de ces conflits, en coordonnant ses activités avec les autres organisations et institutions internationales, régionales et nationales afin de parvenir sans tarder à des solutions pacifiques. En l'absence d'un tel engagement, les peuples de ces États, les femmes et les enfants en particulier, continueront de vivre dans l'instabilité et l'insécurité qui engendreront, à leur tour, la violence, l'extrémisme et la frustration.

Les Émirats arabes unis suivent de très près l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens et arabes occupés qui connaît une recrudescence grave de la violence, de l'agression et du blocus israélien contre le peuple palestinien, dont les femmes et les enfants souffrent le plus. Mon pays condamne vigoureusement le refus continu du gouvernement israélien de mettre fin à ces crimes et violations massives des droits de l'homme palestinien. Pour la quatrième semaine consécutive, les organes de presse internationaux nous rapportent des images et des informations qui montrent ces horreurs et ces violations criminelles. Je citerai, à titre d'exemple, l'assassinat d'une mère palestinienne sous les yeux de ses neuf enfants, d'une femme souffrante qui tentait de se rendre à son lieu de travail et d'une autre femme âgée de 73 ans, sans compter l'augmentation inouïe du nombre de morts et de blessés palestiniens.

Ces exemples en disent long sur les violations graves des droits de l'homme commises par les forces israéliennes, notamment contre les femmes et les enfants. La persistance de cette situation montre que certains États dans la communauté internationale appliquent une politique de deux poids et deux mesures face à ces événements. Il s'agit là d'une politique qui a été condamnée par la communauté internationale par le biais des résolutions adoptées récemment au sein de ce Conseil ou à l'Assemblée générale. Les actions d'Israël sont contraires à la lettre et à l'esprit de la quatrième Convention de Genève de 1949, aux normes et aux règles humanitaires internationales pertinentes et à la primauté du droit international.

Par conséquent, nous exigeons la formation d'une commission d'enquête indépendante et neutre, et d'une cour pénale internationale, à l'instar des autres tribunaux qui ont été créés par le Conseil de sécurité afin de poursuivre et de traduire en justice les responsables et les auteurs de ces crimes commis à l'encontre du peuple palestinien et, en particulier, des femmes et des enfants. Cette stratégie internationale de dissuasion pourra limiter les phénomènes de violence accrue et les violations des droits fondamentaux des femmes et des enfants.

En conclusion, les Émirats arabes unis estiment que les phénomènes de violence et les violations massives des droits de l'homme dont souffrent les civils innocents et sans défense, notamment les femmes et les enfants, risquent d'engendrer des situations anormales de violence, d'oppression, d'inégalité et de discrimination raciale et religieuse. Aussi insistons-nous sur l'importance de propager une culture de la paix afin de respecter les principes des droits fondamentaux et internationaux des femmes, ainsi que les droits légitimes

qui lui ont été garantis par les religions et les lois et normes nationales et internationales pertinentes.

Nous sommes également en faveur d'un rôle d'avant-garde pour la femme dans les affaires internationales, notamment en matière de développement économique, social et humain. Il faut également que sa participation soit assurée dans la prise de décisions internationale et dans les opérations de maintien de la paix, de façon à garantir la sécurité, la stabilité et le développement durable aux niveaux national, régional et international.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant des Émirats arabes unis des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Norvège. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hønningstad (Norvège) *(parle en anglais)* : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de remercier le Président namibien qui a pris l'initiative de convoquer ce débat public sur les femmes, la paix et la sécurité. La Norvège se félicite que ces questions soient abordées par le Conseil de sécurité. Nous sommes également reconnaissants pour les excellentes présentations que nous avons entendues aujourd'hui, et également pour les nombreuses interventions réfléchies et profondes qui ont été faites sur cette question très importante. En conséquence, je me permets de raccourcir quelque peu mon intervention, dont le texte a été distribué.

Un processus politique durable et le renforcement de la démocratie exigent la pleine participation des femmes. La paix et la prévention des conflits armés sont inextricablement liées à l'égalité entre les femmes et les hommes et au développement.

Les femmes n'ont pas encore la possibilité de participer, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les domaines et à tous les niveaux de la vie publique, surtout en ce qui concerne la prise de décisions et l'élaboration des politiques. Cela est vrai également pour les activités de consolidation de la paix, d'instauration de la paix et de règlement des conflits. Lors de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui a eu lieu en juin dernier, sur le thème « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle », la question des femmes, de la paix et de la sécurité faisait partie des domaines où la nécessité de renforcer la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing a été reconnue. À cet égard, je me permets de souligner l'excellente intervention faite hier par l'Ambassadrice Wensley de l'Australie sur le problème de la parité entre les sexes et de l'égalité au sein du système de l'ONU. De toute évidence, il y a beaucoup à faire dans ce domaine, et elle a avancé certaines idées brillantes.

Il est maintenant largement reconnu que les conflits armés ont des effets destructeurs différents sur les femmes et les hommes, et qu'il importe d'avoir recours à une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans l'application des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les contributions des femmes dans les domaines de la consolidation de la paix, de l'instauration de la paix et du règlement des conflits sont de plus en plus reconnues. On offre maintenant une formation dans le domaine du règlement des conflits de façon non violente. En outre, on reconnaît de plus en plus la nécessité d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans la planification, la conception et la mise en oeuvre de l'aide humanitaire, et de fournir des ressources adéquates pour que cela soit possible. Les organismes de secours humanitaire et la société civile continuent de jouer un rôle toujours plus important dans la prestation de l'aide humanitaire, y compris dans les programmes conçus pour répondre aux besoins des femmes et des filles.

Je tiens à saisir cette occasion pour annoncer que la Norvège accueillera au début de l'année prochaine un séminaire d'experts sur la situation des femmes dans les camps de réfugiés.

À notre avis, dans le rapport Brahimi (A/2000/809), les questions de parité entre les sexes ne sont pas suffisamment abordées. Nous devons nous concentrer davantage sur le rôle des femmes comme ressource dans la planification et la mise en oeuvre des processus de paix. De plus, le rapport n'aborde que très brièvement le rôle positif que les femmes pourraient jouer et les conséquences des conflits pour les femmes et les filles. Par conséquent, Il est de la plus grande importance qu'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes soit renforcée dans le suivi du rapport. Nous avons pendant trop longtemps considéré les femmes dans leur situation de victimes uniquement. Les femmes représentent une ressource que nous ne pouvons nous permettre d'ignorer. Le rapport du Secrétaire gé-

néral sur la mise en oeuvre du rapport Brahimi semble être un pas dans la bonne direction à cet égard.

En juin dernier, un Plan d'action sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations pluridimensionnelles de maintien de la paix a été adopté à Windhoek, en Namibie. Nous considérons ce plan comme un bon point de départ pour mettre en oeuvre les engagements que l'ONU a déjà pris. Le document d'examen de Mme Graça Machel concernant l'impact des conflits armés sur les enfants et les femmes est aussi perçu comme une contribution importante.

La Norvège a demandé qu'une étude soit faite sur les femmes soldats dans les situations postérieures aux conflits. Nous savons qu'un certain nombre de femmes participent activement aux conflits armés, aussi bien en tant que combattantes qu'en tant que membres du personnel de soutien. Nous devons en savoir davantage sur leur rôle après les conflits, sur les problèmes auxquels elles sont confrontées et sur la manière dont leurs compétences peuvent être utilisées de façon constructive dans une situation postérieure à un conflit.

Pour terminer, je tiens à dire que la Norvège continuera de traiter de la question des femmes, de la paix et de la sécurité. Nous devons nous efforcer de concrétiser pleinement la parité entre les sexes dans toutes les activités. La volonté politique est un élément clef à cet égard, et il nous incombe de faire en sorte que ces objectifs soient atteints.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de la Norvège des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mutaboba (Rwanda) *(parle en anglais)* : Ma délégation s'associe à d'autres pour vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat sur les femmes, la paix et la sécurité. Nous remercions aussi Mme Angela King et Mme Noeleen Heyzer des déclarations qu'elles ont faites plus tôt. Sur cette question, nous sommes heureux de transmettre les vues du Président de la République du Rwanda, M. Paul Kagamé, et de tous les membres du Cabinet, en particulier le Ministre pour l'équité entre les sexes et les femmes dans le développement, qui se prononcent tous haut et fort en faveur de l'autonomisation des femmes en vue d'une paix et d'un développement durables. La paix est une condition préalable au développement durable, et les femmes ont beaucoup à offrir.

Dans la plupart des sociétés africaines traditionnelles ainsi que dans les sociétés modernes partout dans le monde, la solidarité s'est révélée le meilleur moyen de parvenir à la paix et à la sécurité. Cette solidarité s'installe graduellement dès les premiers jours de notre vie, et nous devons cet acquis à nos mères – et à nos pères bien sûr – qui que nous soyons et où que nous soyons. Le point central de toute vie de famille est la femme, la mère, et la « citoyenne » du monde. Malheureusement, ce qu'elle offre et ce qu'elle transmet ne correspond pas toujours à ce qu'elle reçoit en retour lorsqu'il y a des guerres et des calamités. Le moment est venu pour que la femme puisse se prononcer là-dessus à tous les niveaux et au sein de toutes les institutions.

Elle subit toutes les épreuves et toutes les violences, mais elle n'abandonne jamais. Les expériences vécues au Rwanda nous enseignent à tous que lorsque les tensions politiques et ethniques provoquent des conflits, les femmes parlent d'une seule voix pour proposer d'édifier des ponts et non pas des murs. Le Conseil de sécurité a fait du bon travail, mais il pourrait faire davantage; il peut aider les femmes à abattre des murs et à jeter des ponts entre les peuples et les cultures. Dans le Rwanda d'après le génocide, les femmes portent toujours la responsabilité de prendre soin de leurs enfants, des orphelins, des personnes âgées et de leurs maris en prison. Les femmes ont assumé entièrement le rôle de soutien de famille, et relèvent de multiples défis en dépit du fait que 54 % d'entre elles sont analphabètes, et que la majorité d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté.

Ceux qui ont transformé des femmes en veuves au Rwanda, au Burundi et dans les Balkans, et ceux qui les ont violées, leurs ont transmis des infections et des maladies, et leur ont fait subir des conséquences de toutes sortes, y compris des grossesses non désirées et le VIH/sida, n'ont toujours pas été traduits en justice et demeurent actifs. Ils tuent et violent plus de femmes et de jeunes filles au-delà des frontières, en République démocratique du Congo, au Burundi et ailleurs, devant le silence de ceux qui devraient plutôt les arrêter en vertu de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide que nous avons tous signée. Au lieu de cela, ces criminels font curieusement toujours

l'objet de l'attention du monde, surtout ceux qui sont à Arusha et dans les prisons rwandaises, ou encore dans les grandes villes du monde. En République démocratique du Congo, ils cessent d'être ce qu'ils sont – c'est-à-dire des criminels, des violeurs et des assassins – le jour où ils acceptent de joindre les rangs des forces de Kabila et de ses alliés, qui provoquent un plus grand chaos lorsque la paix et la sécurité sont en jeu. Et cet organe semble impuissant à prendre des mesures décisives et opportunes.

Ces femmes sont victimes à double titre, et l'agonie se prolonge pour celles qui ont été victimes du viol utilisé comme arme de génocide. En tant que témoins au Tribunal international du Rwanda, elles ont dû en effet raconter leur histoire devant un public composé exclusivement d'hommes – des juges, des interprètes – tous des hommes. Nous devrions attirer aussi plus d'attention sur cette situation, et le Conseil devrait s'en occuper rapidement s'il est vrai que la paix et la sécurité sont pour tous, y compris les femmes victimes de viol utilisé comme arme de génocide. Que des femmes compétentes – et il y en a beaucoup – soient recrutées et fassent ce travail. Nous ne pouvons pas accepter l'application de normes inégales selon les cas, même si nous avons à supporter un tel état de choses.

Ma délégation réaffirme ici que la présence de tels criminels en République démocratique du Congo continue à faire peser une menace sur la sécurité de notre peuple et aussi sur notre souveraineté. Le Rwanda est présent en République démocratique du Congo pour mettre un terme au meurtre et au viol d'autres femmes, fillettes et enfants innocents. Le Rwanda est là pour les récupérer et pour ramener beaucoup de celles qui ont été prises en otages. Le Rwanda agit ainsi dans le cadre de l'Accord de Lusaka, négocié et approuvé par toutes les parties, et accepté par le Conseil; notons qu'aucune résolution des Nations Unies ne l'a modifié jusqu'à présent, contrairement aux assertions du représentant de la République démocratique du Congo. Durant le seul mois de septembre, nous avons eu la chance de ramener au Rwanda plus de 17 000 de nos ressortissants de la République démocratique du Congo – femmes, enfants et hommes. Et nous continuerons à les ramener là où ils doivent être, sans sortir des limites de la légalité. La communauté internationale devrait encourager ces efforts et y contribuer, en tant que moyen pour rechercher véritablement la paix et la sécurité, plutôt que de se taire et de s'occuper de questions non prioritaires. Nous saisissons cette occasion pour remercier le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui nous a beaucoup aidé ainsi que les personnes qui retournent dans leur pays et se réinsèrent dans leurs sociétés, comme plus d'un million d'autres depuis novembre 1996.

Avec en toile de fond une inaction continue de la part de la communauté internationale, et de cet organe en particulier, concernant la République démocratique du Congo, le Rwanda et la région – bien que je sache que des efforts sont en cours –, les femmes se sont regroupées pour former des associations nationales et régionales; et, avec l'aide de notre gouvernement, elles ont établi pour la toute première fois dans l'histoire du Rwanda des conseils de femmes et ont élu leurs représentantes, depuis le village jusqu'au niveau national. L'édification de la paix figure au nombre des priorités inscrites à l'ordre du jour de leurs diverses activités de développement. Nous les encourageons à continuer, parce qu'elles ont raison et que c'est ce qu'il faut faire. Les femmes ont en effet compris qu'il n'y a pas d'activité de développement possible sans la paix à l'intérieur des frontières et au-delà des frontières. La paix et la sécurité sont la responsabilité principale de cet organe, et les femmes ont le droit d'intervenir, surtout là où nous les hommes, avons échoué. Elles ont prouvé qu'elles en sont capables. Associons-les à nos efforts et donnons-leur des moyens d'agir.

La Namibie a fait un travail extraordinaire en plaidant la cause des femmes et nous ne pouvons, une fois de plus, que féliciter la Namibie et ses dirigeants. Le Rwanda a de son côté accueilli deux conférences internationales sur les femmes et la paix. La première, la Conférence panafricaine sur « La paix, les femmes et le développement », organisée en mars 1997, et la Déclaration de Kigali, qui a été approuvée sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). La deuxième conférence a eu lieu au mois de juin dernier et avait pour titre « Conférence sur les femmes partenaires pour la paix ». Elle fut organisée grâce à l'Ambassadeur actuel des États-Unis au Rwanda et à toute son équipe, auxquels nous adressons nos sincères remerciements et félicitations. Les conclusions et les recommandations de toutes ces conférences, qu'elles aient eu lieu à Kampala, à Dakar, à Johannesburg, à Kigali ou à Windhoek, devraient se traduire en mesures propres à garantir que les femmes reçoivent ce qui leur est dû en temps voulu.

Dans une tentative pour promouvoir la paix et la sécurité, les femmes rwandaises ont entrepris des activités importantes et variées qui méritent d'être mentionnées et dont nous pouvons beaucoup apprendre : premièrement, un programme intitulé « La campagne d'action pour la paix » a été lancé par Pro-Femme Twese Hamwe, organisation qui réunit les femmes rwandaises des organisations non gouvernementales; deuxièmement, un village de la paix a été construit par Alliance et solidarité des femmes rwandaises (ASOFERWA), qui vient en aide aux veuves du génocide; ce village est dédié à l'ancien Président de l'Afrique du Sud, Nelson Mandela, dont il porte le nom. Troisièmement, de telles initiatives pour la paix ont incité l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à attribuer aux femmes rwandaises un prix de la paix et de la tolérance en 1997. Quatrièmement, s'efforçant d'apporter sa contribution dans le domaine de la résolution des conflits et de la promotion de la paix dans la région, le Rwanda a accueilli la conférence internationale que j'ai déjà mentionnée, sous l'égide de l'OUA et de la Commission économique pour l'Afrique.

L'expérience du Rwanda et de beaucoup d'autres pays de la région, et au-delà, interpelle le Conseil et devrait être prise en compte. Dans la recherche de la paix et de la sécurité pour tous, une des meilleures stratégies pour la prévention des conflits est d'élargir le rôle des femmes en tant qu'architectes de la paix, depuis le conseil de village, dans l'arrière-pays d'un pays quel qu'il soit, qui est Membre de l'Organisation, jusqu'à cette salle même où la paix et la sécurité sont supposées être garanties à tous, sans aucune distinction. La distance à parcourir semble trop longue, mais nous sommes certains d'atteindre l'objectif final si nous partageons le pouvoir avec les femmes et les considérons comme des partenaires.

Le Président Kagame s'est exprimé avec justesse le 25 juin 2000 à l'ouverture de la conférence intitulée « Les Femmes partenaires pour la paix »

> « Le XXe siècle n'a pas su reconnaître le rôle de la femme dans la résolution des conflits et la recherche de la paix. Et pourtant, nous savons tous que lorsqu'il y a une guerre, elle prélève son tribut le plus lourd sur les femmes et les enfants. Le moment est maintenant arrivé de remédier à cette lacune, car sans la participation de nos mères, de nos soeurs et de nos filles à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières, nous ne pourrons trouver une paix durable. Pendant longtemps, les femmes ont été reléguées à la périphérie des activités politiques. Les gouvernements doivent mettre en place des outils et des institutions politiques qui permettront aux femmes de jouer un rôle important dans le domaine de la paix, de la réconciliation et de la résolution des conflits... Ce ne sont pas uniquement les guerres qui sapent la paix. Les atteintes aux droits de la personne, l'injustice sociale, la pauvreté et une mauvaise gouvernance sont parmi les facteurs qui devraient être analysés afin d'attaquer sur plusieurs fronts en même temps ».

À titre de conclusion, la détermination du Gouvernement rwandais d'augmenter la participation des femmes dans l'édification et la promotion de la paix devrait guider le Conseil et ses membres pour qu'ils s'occupent de façon adéquate des questions de paix et de sécurité en faisant appel à la participation des femmes. Elles ont des expériences à partager et une volonté claire et farouche de détruire tous les mythes et préjugés qui les concernent et leur nuisent. Le Conseil doit être sensible aux sexospécificités, comme beaucoup d'entre nous ici présents le sont devenus, mais aussi, et tout particulièrement, il doit agir pour amener les femmes à la table de négociation afin de nous aider à atteindre une paix et une sécurité durables, auxquelles nous aspirons.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Botswana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mmualefe (Botswana) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, pour votre initiative opportune. Elle remercie également le Conseil de sécurité, non seulement pour avoir reconnu les différents liens entre les femmes et la paix et la sécurité, mais aussi pour avoir souligné l'importance d'une participation accrue des femmes dans tous les aspects du processus de prévention et de résolution des conflits. Parmi les différents documents dont nous sommes saisis, le document du Conseil de sécurité S/PRST/2000/25 atteste particulièrement de ce fait. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing en 1995, a grandement contribué à attirer l'attention du monde sur le thème « Les femmes, la paix et la sécurité ». Nous remercions aussi les différents organes de l'ONU qui continuent d'éclairer ce thème. Nous remercions en particulier la

Conseillère spéciale sur les problèmes de parité entre les sexes et la promotion de la femme, Mme King, et la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes (FDNUF), Mme Heyzer, pour leurs intéressantes interventions, hier, et le travail qu'elles poursuivent dans ce domaine.

Malheureusement, la violence contre les femmes est encore la norme dans certaines parties du monde. Il est assurément nécessaire de renforcer ou de promulguer la législation visant à censurer ou punir la violence domestique, y compris les sévices sexuels contre les femmes et les filles.

Dans les opérations de paix, on ne doit pas tolérer la violence contre les femmes. On doit la punir. Les opérations destinées à soutenir la cause de la paix doivent comprendre des conseillers et des groupes pour la parité qui soient bien intégrées et disposent d'un personnel suffisant. Il ne faudrait pas oublier que l'inégalité entre les sexes, la discrimination et la violence touchent plus les femmes que les hommes. Les opérations sur le terrain devraient donc prêter une attention particulière aux femmes, en particulier aux femmes et filles réfugiées.

Dans le cas du Botswana, il est généralement admis et progressivement accepté que la violence contre les femmes, en particulier la violence familiale, n'est pas une histoire de famille, mais un crime grave. On espère donc que les lois seront modifiées pour punir ce crime. En 1997, le Botswana a procédé à une révision de toutes les lois qui discriminaient contre les femmes.

Dans les situations de guerre et de conflit, la sous-représentation des femmes dans la prise de décisions à tous les niveaux est l'un des problèmes majeurs. Dans la plupart des cas, ce sont les hommes eux-mêmes qui font la guerre ou qui y participent, qui prennent les décisions concernant ces guerres, et pourtant ce sont les femmes qui doivent s'occuper des victimes des conflits, sur les plans tant physique qu'affectif. Pour que les femmes puissent contribuer efficacement au maintien de la paix et de la sécurité, il est crucial qu'elles disposent d'un pouvoir économique et politique. Ce fait est bien illustré par la Déclaration de Windhoek, adoptée durant la commémoration du dixième anniversaire du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (GANUPT), le 31 mai 2000.

Le Botswana reconnaît que la participations des femmes à la prise de décisions, à tous les niveaux de la vie publique et privée, est un problème important en matière de droits fondamentaux. Dans l'effort mené pour renforcer le lien entre politique et droits fondamentaux, le Botswana a toujours déployé des efforts en faveur d'une éducation où les deux sexes soient traités également, et qui comprend l'éducation politique, la mobilisation, l'exercice de pressions et les activités de plaidoyer. Les organisations non gouvernementales ont joué ici un rôle utile.

Chaque fois qu'on aborde le thème « Les femmes, la paix et la sécurité », on ne peut ignorer le sujet douloureux des enfants dans la guerre, qui subissent de façon habituelle des viols collectifs, l'épuration ethnique et le génocide. À cet égard, nous louons le rapport Machel de 1996, qui montre clairement que l'impact complet des conflits armés ne peut être entièrement compris qu'associé ou examiné à la lumière des conséquences pour les femmes, les familles et les communautés.

Je ne peux pas terminer ma déclaration sans aborder le sujet des femmes et de la santé. Au Botswana, il y a beaucoup d'obstacles, résultant surtout d'habitudes culturelles et de traditions négatives, que nous devons rejeter dans le passé. Le Gouvernement, les organisations non gouvernementales et la société civile ont continué à faire des efforts pour traiter ces problèmes. Actuellement, le problème qui nous inquiète le plus est celui de la pandémie du VIH/sida. Comme c'est le cas de la plupart des pays africains, le VIH/sida ravage notre pays, frappant surtout les femmes. L'Organisation des Nations Unies, ses organes et la communauté internationale, sont appelés à attaquer avec vigueur le problème du VIH/sida en Afrique et ailleurs, y compris les zones en guerre.

En conclusion, c'est la responsabilité de chacun d'entre nous de rendre le public plus conscient du rôle positif que joue l'intégration du souci d'égalité des sexes dans les questions de paix et de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Botswana des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Népal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

M. Bhattarai (Népal) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je souhaiterais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur le

thème « Les femmes, la paix et la sécurité ». Ce thème a besoin d'être mis davantage en relief dans ce monde ravagé par les guerres.

Nous apprécions la déclaration inaugurale du Secrétaire général, M. Kofi Annan, ainsi que les exposés faits devant le Conseil par la Sous-secrétaire générale, Mme Angela King, et la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes (FDNUF), Mme Noeleen Heyzer.

Dans notre culture, les femmes sont source de force. Un vieux verset en sanscrit affirme que Dieu élit domicile là où les femmes sont respectées. Sans vouloir dénigrer les hommes, permettez-moi de dire que les femmes sont des dirigeants plus compatissants et souvent plus efficaces. Quand elles doivent résoudre un problème, elles vont à sa racine.

Je voudrais citer un exemple. Il y a quelques années, dans des secteurs reculés du Népal, des femmes se sont levées pour corriger un mal social et économique. Dans ces secteurs frappés par la pauvreté, les hommes gaspillaient leur maigre revenu dans la boisson. Ils revenaient chez eux en état d'ébriété, suscitaient une querelle et battaient femme et enfants, en plein abrutissement éthylique.

Lassées de cet état de choses, les femmes ont fait pression sur le Gouvernement pour qu'il interdise la consommation de l'alcool dans ces secteurs. Privés d'alcool, les hommes ont davantage partagé les tâches ménagères, les violences au foyer ont diminué, les familles ont bénéficié d'une meilleure alimentation comme on y affectait une part suffisante des revenus, et les enfants n'ont plus eu à assister sans raisons à la violence et aux méfaits de l'alcool. Cette prohibition a été difficile à défendre dans un monde dominé par les hommes, mais ça a marché.

Beaucoup d'études ont montré que les femmes sont en général plus sincères, plus fiables et plus compatissantes. Elles ont aussi tendance à utiliser leurs ressources avec prudence. Le programme népalais de microcrédit révèle que les femmes remboursent plus souvent leurs prêts, que leurs gains sont davantage utilisés pour couvrir les besoins de la famille, et que le taux de remboursement est plus élevé chez elles que chez les emprunteurs masculins.

Dans les situations de conflit les femmes sont victimes de sévices et d'actes de violence. Elles sont harcelées, maltraitées, rendues infirmes, mutilées, violées, obligées de porter les stigmates des blessures qui leur ont été faites, ou même tuées. Elles sont souvent témoins des sévices qui sont infligés à leurs enfants. Elles connaissent la douleur de perdre leur mari et leurs fils à la guerre. Elles savent de manière très concrète là où le bât blesse. Les hommes aspirent inconsciemment à connaître l'excitation de l'aventure qu'apportent les conflits. Les femmes sont plus enclines à rejeter systématiquement la violence. C'est pour cette raison et pour d'autres encore que les femmes ont plus tendance à s'efforcer de résoudre des conflits de manière pacifique que les hommes.

Les femmes représentent plus de 50 % de la population mondiale. Les conflits font davantage de victimes parmi les femmes et les enfants que parmi les hommes. Les femmes ont réussi à faire presque tout ce que les hommes font, que ce soit pour faire l'ascension de l'Everest ou pour diriger un pays. Pourtant, les femmes sont rarement au premier plan lorsqu'il s'agit d'aider au règlement des différends, de prévenir des conflits ou d'assurer le maintien de la paix. Il leur reste encore à obtenir l'égalité et à trouver la place qui leur revient dans la société. Cette situation doit changer.

Nous sommes déjà convenus qu'il faut encourager les changements dans ce domaine. La Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et un certain nombre d'autres conventions, notamment celles relatives au droit humanitaire, ont déjà tracé la voie à cet égard. Il ne nous reste plus qu'à mettre en pratique ces dispositions dans la vie quotidienne pour permettre aux femmes de jouir de l'égalité dans tous les aspects de la vie et afin de les aider à utiliser leur ingéniosité pour régler les problèmes du monde.

Nous voyons trois rôles distincts pour les femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité à l'ONU. Premièrement, l'ONU doit s'efforcer de renforcer le pouvoir d'action des femmes dans le monde en encourageant l'égalité et l'application des dispositions en matière de droits de l'homme qui ont déjà été agréées. Deuxièmement, il faut envoyer davantage de femmes qu'auparavant sur le terrain pour participer aux activités d'édification de la paix et de maintien de la paix. Les femmes ont une meilleure compréhension des réalités sur le terrain et elles pourront utiliser cette expérience dans la formulation de stratégies judicieuses en vue d'une paix durable. Troisièmement, il faut qu'il y ait plus de femmes au sein du système des Nations

Unies, notamment au niveau politique. Elles mettront leur compassion au service de l'Organisation et auront un regard plus neuf sur leur travail. Elles seront plus à même d'envisager les conflits de manière rationnelle, elles pourront s'efforcer d'aborder les problèmes dans leur ensemble et de concevoir des solutions globales.

La prudence est cependant de mise. Les femmes devront travailler dur pour combler l'écart qui les sépare des hommes et pour les rattraper. Elles devront produire davantage d'efforts pour acquérir des compétences et pour être compétitives. Elles devront se battre pour parvenir à l'émancipation. Les déclarations généreuses en faveur de l'égalité des femmes ne porteront pas leurs fruits à moins que les femmes prennent l'initiative d'exceller et d'entraîner le changement. Des quotas en faveur des femmes seraient utiles comme première solution. Mais, au bout du compte, c'est la qualité qui aidera les femmes à progresser et non les quotas.

Les femmes savent mieux prendre soin des autres, pourvoir à leurs besoins, aimer et créer l'équilibre dans la vie quotidienne, faisons en sorte qu'elles mettent leurs compétences, leur chaleur, leur prudence et leur compassion au service de la paix et de la sécurité dans un monde déchiré par les conflits. Si elles peuvent apporter la paix dans leurs foyers et dans leurs villages, elles pourront également le faire dans leur pays et partout dans le monde. Il est certain qu'un partenariat entre hommes et femmes peut déboucher sur une synergie dynamique de tous les efforts.

Enfin, nous sommes convaincus que les femmes peuvent jouer un rôle déterminant si la possibilité leur en est donnée. C'est pourquoi nous devons aider toutes les mères et les soeurs du monde à apporter la paix et la sécurité dans le nouveau siècle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Népal des paroles aimables qu'il a adressées à l'endroit de ma délégation.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Namibie, au nom de mon Ministre qui, en raison d'engagements également importants, n'a pas été en mesure de se joindre à nous ce matin.

Je voudrais avant tout remercier sincèrement le Secrétaire général de sa participation à ce débat et de son importante déclaration. Nous sommes fiers de lui et nous appuyons sans réserve le rôle moteur qu'il joue dans ce domaine comme dans d'autres qui sont tout aussi importants.

La Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, Mme Angela King, a fait une contribution constructive à cette réunion, je la remercie de son travail remarquable. Les préparatifs en vue de cette réunion n'auraient pas pu aboutir sans la coopération et les bons conseils du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Je remercie Mme Noeleen Heyzer, sa Directrice exécutive, de son dévouement. Les efforts soutenus qui sont faits par UNIFEM pour aider les femmes participant à des activités de paix au niveau local sont grandement appréciés de tous. Ces deux éminentes représentantes de l'ONU ont présenté des perspectives inédites, des comptes rendus factuels et des propositions pratiques. Mes remerciements s'adressent également à toutes les institutions pour leurs contributions et leur appui.

Ce débat public est le premier dans son genre qui a été convoqué par le Conseil. Il est de bon augure qu'il ait lieu lors de la Journée des Nations Unies de l'an 2000. Il y a 55 ans aujourd'hui que la Charte des Nations Unies a vu le jour. Il a pourtant fallu plusieurs décennies pour que la communauté internationale reconnaisse que les femmes sont parmi les principales victimes des guerres, des conflits et de l'insécurité. Elles doivent donc être traitées comme des partenaires indispensables dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La réunion d'aujourd'hui représente donc un nouveau départ important pour le Conseil de sécurité qui devrait s'appliquer à tirer profit des contributions que les femmes peuvent apporter lors de l'examen des questions ayant trait à la diplomatie préventive, la prévention des conflits, la protection des femmes et des fillettes dans les conflits armés ainsi qu'aux opérations d'édification, de maintien et d'appui à la paix.

Le film que nous avons tous regardé au début de cette réunion décrit bien la situation et les conséquences qui en découlent. Nul ne peut nier le fait que les femmes portent sur leurs épaules le lourd fardeau des sociétés en guerre car ce sont elles qui assistent aux traumatismes, aux souffrances et aux violences qui sont infligées lors des conflits armés. Il est regrettable que les négociations de paix se déroulent généralement entre hommes, ce qui fait que les capacités des femmes pour prévenir, résoudre et régler les conflits sont sous-

utilisées et que leurs préoccupations sont délibérément ignorées.

Les conflits armés touchent particulièrement les femmes. Les femmes l'ont fait savoir à plusieurs reprises mais apparemment, sans succès. Elles font partie des premiers civils qui deviennent des réfugiés ou qui sont déplacés dans leur propre pays. Néanmoins, elles sont censées s'occuper des enfants en proie au désespoir, qui souffrent. Les femmes sont responsables de recoller les morceaux, de préserver la vie familiale et d'encourager l'harmonie sociale au lendemain de la guerre. Pourtant, il n'existe pas de mesures particulières pour les aider lors des conflits armés et après que ces conflits aient pris fin. Le spectre de la mort et l'impact de la guerre sur les enfants méritent une attention particulière, tout autant que les effets négatifs des conflits pour les femmes. Alors que nous passons en revue les opérations de paix des Nations Unies, nous devons mieux comprendre les conséquences des conflits pour les femmes et les fillettes afin de prendre les dispositions voulues pour assurer leur sécurité et leur protection.

S'agissant des enfants, la résolution 1261 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 25 août 1999, entre autres points,

> « Exhorte les États et tous les organismes compétents des Nations Unies à redoubler d'efforts en vue de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les conflits armés en violation du droit international, et ce, par une action politique et autre consistant notamment à promouvoir des solutions qui permettent d'éviter que les enfants ne prennent part à des conflits armés. » (*par. 13*)

Le fait d'agir en ce sens atténuera le fardeau des mères et d'autres femmes. Je voudrais exprimer à cet effet ma gratitude à la présidence de la Jamaïque durant le mois de juillet pour avoir porté davantage à l'attention publique cette question déchirante.

La nécessité d'une participation égale des femmes à la table de la paix n'a jamais été autant ressentie qu'aujourd'hui. Au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner l'application du Programme d'action de Beijing, cette question a été soulevée à plusieurs reprises, et des appels urgents ont été lancés en faveur de la paix mondiale et pour la cessation des conflits armés et des souffrances humaines. Ces cris pour la paix et la sécurité humaine continuent de résonner. Nous devons être à l'écoute des femmes et les faire participer à la recherche de solutions durables. Les femmes ont le droit de participer à tous les aspects des processus de paix, des négociations de paix et de la mise en oeuvre des accords, ainsi qu'aux opérations de contrôle après un conflit, aux mesures propres à faire respecter la paix et à la reconstruction.

La violence ciblant les femmes et les filles est connue, et requiert une campagne internationale de sensibilisation pour y mettre totalement fin. La Namibie se félicite de la suggestion que l'ONU devrait tenir à jour une liste de femmes qualifiées pour recrutement et affectation à des postes clefs au sein du système. Les femmes représentent la moitié de la population et disposent de la moitié des ressources intellectuelles et de l'expérience de l'humanité.

Pour qu'il commence à en être ainsi, les mentalités, notamment chez les hommes, doivent changer et céder la place à un nouveau mode de pensée et à une nouvelle ère pour l'ONU en matière de règlement de conflits et de maintien de la paix. Il est temps de ne plus considérer les femmes seulement comme les victimes de conflits et de les voir surtout comme des participantes, à part égale, dans l'instauration de la paix et de la sécurité mondiales.

Dans des situations de conflit, la violence contre les femmes, y compris le viol, sert d'arme de guerre en violation des droits fondamentaux et de la dignité des femmes. Il est temps et il convient absolument d'appliquer dans toute leur force les dispositions du droit humanitaire international et des normes en matière de droits de l'homme contre tous les coupables.

La Namibie appuie le renforcement de la capacité des femmes de prendre part à toutes les opérations de paix des Nations Unies et à tous les processus de prise de décisions à tous les niveaux. Les femmes doivent participer, en nombre plus élevé, aux efforts en cours de promotion de la paix et de règlement des conflits, y compris avec la nomination de femmes africaines qualifiées aux fonctions d'envoyées et représentantes spéciales des Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). À cet égard, la Namibie se félicite de la contribution apportée par le Comité pour la paix et le développement des femmes africaines de l'OUA. Des efforts doivent être déployés pour renforcer la coopération avec ce dernier. Nous sommes sûrs que, lorsqu'une

unité chargée des questions de parité sera créée au sein du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, une relation fructueuse avec le Comité des femmes africaines sera instaurée.

Les mandats des missions de paix, des opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix doivent contenir des dispositions relatives à la protection des femmes. Les femmes devraient également assumer des fonctions importantes dans des missions de paix et de sécurité sur le terrain, au niveau de la prise de décisions et de la gestion. Il y a eu un bon début, dont nous nous félicitons, au sujet d'une unité chargée des questions de parité dans les missions de maintien de la paix au Kosovo et au Timor oriental. Nous encourageons le Secrétaire général à créer des unités similaires dans d'autres missions. À ce jour, le Conseil de sécurité a envoyé des missions fructueuses d'enquête dans plusieurs zones de conflit. Nous pensons qu'un expert (hors classe) en questions de parité devrait faire partie de ces missions afin que le Conseil puisse avoir une idée précise de la place exacte du problème de l'égalité des sexes dans les conflits en cours ou potentiels.

Le mois dernier, les dirigeants du monde, lors du Sommet du Millénaire, ont loué le rapport (S/2000/809) du Groupe des Nations Unies sur les opérations de paix, dirigé par M. Lakhdar Brahimi, et demandé à ce qu'il soit rapidement examiné et que ses recommandations soient appliquées sans délai. Comme d'autres pays représentés ici, la Namibie déplore que le rapport Brahimi n'ait pas insisté de manière claire et catégorique sur la problématique hommes-femmes et sur un rôle effectif des femmes dans le règlement des conflits, le maintien de la paix et l'instauration de la paix. Ce fait regrettable et d'autres lacunes devront être corrigés durant la phase de mise en oeuvre.

Dans ce contexte, le Département des opérations de maintien de la paix a organisé un séminaire fort utile, du 29 au 31 mai 2000, à Windhoek (Namibie). Il avait pour thème l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations multidimensionnelles de paix. Le Gouvernement et le peuple namibiens ont eu l'immense honneur d'accueillir ce séminaire et ont apporté leur plein appui à son succès. Le Plan d'action de la Namibie a notamment recommandé que

> « les enseignements tirés de missions en cours ou de missions antérieures en matière de parité devraient être pris en compte lors de la planification d'une nouvelle mission. » (*S/2000/693, annexe II, par. 4*)

et que

> « les rapports, en particulier les rapports de situation et les rapports périodiques du Secrétaire général, devraient inclure une rubrique sur les progrès accomplis en matière d'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les missions de maintien de la paix. » (*par. 8*)

La Namibie souscrit pleinement au Programme d'action et exhorte toutes les parties concernées à en considérer les propositions au moment de formuler des objectifs et des plans de mise en oeuvre en ce qui concerne le rapport Brahimi.

Dans la fonction qu'il a précédemment occupée au sein d'un autre organe essentiel des Nations Unies, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a, en diverses occasions, traité de plusieurs thèmes sociaux et humanitaires, surtout durant les trois grandes sessions extraordinaires de l'Assemblée générale sur les petits États insulaires en développement, Beijing + 5 et Copenhague + 5. Dans le cadre du suivi du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318), nous avons créé un groupe de travail chargé de suivre le processus de mise en oeuvre. Nous avons eu le premier rapport du groupe de travail, préparé avec soin par les Représentants permanents de Singapour et de l'Espagne, que je remercie très chaleureusement pour leur dévouement et leur excellent travail.

Il indique que la paix, la sécurité et le développement social sont de plus en plus entravés par la facilité avec laquelle on peut se procurer des armes légères et des armes de petit calibre. Nous sommes tous d'accord sur les effets dévastateurs de ces armes meurtrières sur les populations civiles en Afrique et dans d'autres pays en développement.

Je suis convaincu que cette question urgente sera examinée de manière coordonnée dans un avenir proche au Mali. Il est inutile d'ajouter que ce type d'armes contribue indéniablement à la prolongation des conflits armés et porte un grave préjudice tout spécialement aux femmes et enfants. De même, les processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, et de réhabilitation des anciens combattants doivent tenir

tout spécialement compte des besoins particuliers des femmes et des fillettes.

Les campagnes de sensibilisation au danger des mines antipersonnel et les activités de déminage ne sauraient ignorer les préoccupations et les intérêts des véritables victimes, à savoir les femmes et les enfants. Comme je l'ai déjà dit, les femmes ne demandent pas l'aumône; elles exigent de voir leurs droits légitimes respectés et d'avoir la possibilité d'apporter leur propre contribution à la paix, au développement et à la prospérité.

Les opinions exprimées aujourd'hui indiquent que le maintien de la paix et de la sécurité représente un effort collectif. En conséquence, les femmes et les hommes doivent œuvrer au bien commun. Il nous faut, à ces fins, traduire nos paroles en actes et faire de notre monde un endroit pacifique et sûr où les générations futures pourront vivre.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. La prochaine séance du Conseil de sécurité pour poursuivre l'examen de la question à l'ordre du jour sera fixée en consultation avec les membres du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 12 h 15.